

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2015

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Alain MARCHAL, Philippe EGLOFF, Valérie ORIAT-BELOT, Sandrine BERNESCHI, Frédérique CHOUFFOT, Sylvie FITSCH, Patrick MADOUX, Nathalie PRIEUR, Maxime BISCHOFFE, Laurence CHARLE, Marie-Line ZUSCHLAG, Guy HEIDET, Jean-Claude BEHRA.

Pourvoir : M. Girardey à M. Heidet

Mme. Valérie Oriat-Belot a été nommée secrétaire.

Monsieur Heidet précise que lors du dernier conseil il avait prévenu qu'il ne serait pas présent, il est donc excusé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la désignation de délégué pour la commission d'appel d'offre mixte pour la signalisation horizontale.

Délibération n° 15.04.01

Objet : compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des reste à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, par 15 voix pour que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 15.04.02

Objet : compte administratif 2014

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pendant la présentation du compte administratif de la commune et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Mme Valérie ORIAT-BELOT,

Adopte par 14 voix pour et 1 abstention (le maire) le compte Administratif de la commune pour l'exercice 2014.

Pour le Fonctionnement (résultat cumulé)

Dépenses : 276 214 .77 euros

Recettes : 555 649 .14 euros

Pour l'Investissement (résultat cumulé)

Dépenses : 168 569 .40 euros

Recettes : 99 845 .33 euros

Délibération n° 15.04.03

Objet : affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat du compte administratif de la commune, exercice 2014, de la façon suivante

Recette de fonctionnement :

Article 002 : 210 710 .30 euros

Dépenses d'investissement :

Article 001 : 68 724 .07 euros

Recette d'investissement :

Article 1068 : 68 724 .07 euros

Délibération n° 15.04.04

Objet : budget primitif 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, par le détail et constater le résultat qui se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	543 523 .83 euros
Dépenses d'investissement :	292 157 .23 euros

Et

Recettes de fonctionnement :	543 523 .83 euros
Recettes d'investissement :	302 362 .86 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015.

Délibération n° 15.04.05

Objet : vote du taux des taxes des impôts directs

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas changer le taux des taxes directes locales pour l'année 2015, les taux des taxes sont donc les suivants :

Taxe d'habitation :	15 .13 %
Foncier bâti :	9 .24 %
Foncier non bâti :	47 .46 %

Délibération n° 15.04.06

Objet : subvention aux associations

Monsieur Heidet Guy président d'une association est sorti de la salle du conseil.

Le conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations comme suit :

- Associations des jeunes sapeurs-pompiers : 100 euros
- Comité des fêtes Germinois : 1 000 euros
- CHAPATA : 200 euros
- Harmonie de Rougemont : 50 euros
- AILES : 750 euros
- Pourquoi Pas : 840 euros
- Collectif Résistance Déportation 90 : 40 euros
- Collège Colucci de Rougemont le Château : 220 euros.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

Monsieur Guy HEIDET a quitté la salle du conseil municipal

Vu et accepté en Conseil Municipal du 19 juin 2015 : pour la délibération n°15.04.06 relative aux subventions aux associations, le compte-rendu est modifié comme suit :

« Monsieur Guy HEIDET a quitté la salle du conseil municipal » est remplacé par « Monsieur Guy HEIDET est rentré avant de quitter définitivement la salle du conseil municipal ».

Délibération n° 15.04.07

Objet : désignation des délégués à la CAO mixte

Monsieur le Maire a demandé, en début de séance, la permission de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que lors des séances du conseil municipal concernant l'adhésion de la commune au groupement de commande PATA et signalisation horizontale avec le Conseil Général, il a été omis de désigner les représentants de la commune à la commission d'appel d'offres mixte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Titulaire : Monsieur EGLOFF Philippe
- Suppléant : Monsieur MARCHAL Alain.

Divers

Discussion sur l'éclairage du boulodrome
Le déplacement de l'abri bus rue du Chenoy se fera
Voir les arbres au rond-point du Chenoy

le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER.